Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orientation des élèves à l'issue du cycle de transition EVM Satisfaction par rapport à la nouvelle procédure

Après les 1000 élèves de la phase exploratoire en 1999, c'est l'ensemble des 6300 élèves de 6e du canton qui ont bénéficié cette année de la nouvelle procédure d'orientation.

Engagée dès le mois de janvier, cette nouvelle procédure conduit les enseignants et les parents à construire peu à peu la décision dans un esprit de dialogue. L'orientation se fonde sur les travaux réalisés par l'élève en regard des exigences des trois voies secondaires et sur les observations réunies par les différents enseignants. Ces éléments permettent de déterminer pour chaque élève :

- son degré de maîtrise des objectifs du programme,

- ses progrès réalisés au cours du cycle, en particulier au cours de la seconde année,

- sa capacité à s'adapter à de nouvelles conditions d'apprentissage et à de nouvelles matières,

- son attitude face aux différentes disciplines et au travail scolaire en général.

Au moins un entretien a réuni le maître de classe et les parents de chaque élève. D'autres entretiens ont eu lieu lorsque la situation s'avérait plus complexe. Si les parents et les enseignants de la classe ne sont pas parvenus à se mettre d'accord, c'est finalement la Conférence des maîtres qui a décidé de l'orientation. Cette situation de désaccord persistant est rare (115 situations sur 6328) : l'accord parents - enseignants a été possible dans plus de 98% des cas.

Ce chiffre illustre bien la satisfaction de la plupart des parents à l'égard de la nouvelle

procédure. Les résultats de la recherche consacrée à la phase exploratoire l'ont mis en évidence : interrogés au cours de l'automne dernier, quatre parents sur cinq considèrent que les critères effectivement utilisés sont assez ou tout à fait suffisants pour décider de l'orientation de leur enfant. Le Département va cependant tenter d'améliorer encore l'information des parents et de préciser certains des critères dont enseignants et parents disposent pour l'orientation.

Voici les résultats de l'orientation (6e) en 2000 comparés à ceux (5e) des années précédentes :

Voir communiqué en annexe

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 juillet 2000

Bernard Studer, chef du Service de l'enseignement enfantin, primaire et secondaire a.i., 021 / 316 32 00 et Cyril Petitpierre, répondant cantonal pour le cycle de transition, 021 / 316 32 26

Cp orientation scolaire